

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 539 974

②1 N° d'enregistrement national :

83 01539

⑤1 Int Cl³ : A 47 G 1/14.

①2 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②2 Date de dépôt : 1^{er} février 1983.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 31 du 3 août 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 82 12563 pris le 19 juillet
1982.

⑦1 Demandeur(s) : *DESMOULINS Jean-Marie.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean-Marie Desmoulins.

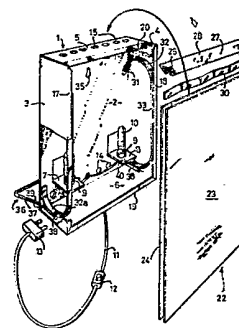
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Faber.

⑤4 Portraits lumineux.

⑤7 Boîte à lumière.

Portrait lumineux, selon le brevet principal du type formé
d'une boîte lumineuse 1 pourvue d'au moins une lampe élec-
trique à incandescence 10 et dont le fond 2 est constitué par
une surface réfléchissante, ladite boîte lumineuse présentant
une ouverture masquée par au moins une paroi frontale vitrée
22 destinée à supporter une image à éclairer, caractérisé en ce
que la paroi frontale vitrée 22 est montée coulissante dans des
guides de ladite boîte 1.



FR 2 539 974 - A2

D

La présente invention concerne des perfectionnements et des modifications à l'objet du brevet principal.

Dans le brevet principal, on a décrit un portrait lumineux comprenant une boîte lumineuse comportant une source de lumière électrique, des moyens pour supporter un objet plat à éclairer, par exemple, une photographie, et disposés en regard d'une ouverture de la boîte, cette dernière comportant une surface intérieure réfléchissante, tandis que la source lumineuse est constituée par au moins une lampe à incandescence.

Une telle réalisation est peu onéreuse, d'une construction très simple et permet, par conséquent, d'obtenir un objet bon marché trouvant de très nombreuses applications.

Dans le mode de réalisation décrit dans le brevet principal, il était prévu un couvercle articulé sur la boîte lumineuse, ledit couvercle présentant une ouverture centrale pourvue d'une feuilure destinée à recevoir deux vitres entre lesquelles on peut insérer l'image à éclairer, les vitres étant maintenues par un cadre articulé sur le couvercle.

Une telle réalisation, bien que très pratique, est assez complexe et la présente addition vise des modifications tendant à simplifier une telle fabrication.

Le portrait lumineux, selon la présente addition, est du type décrit dans le brevet principal et formé d'une boîte lumineuse pourvue d'au moins une lampe électrique à incandescence et dont, au moins, le fond est constitué par une surface réfléchissante, ladite boîte lumineuse présentant une ouverture masquée par au moins une paroi frontale vitrée destinée à supporter une image à éclairer et ledit portrait lumineux étant caractérisé en ce que la paroi frontale vitrée est montée coulissante dans des guides de ladite boîte.

Grâce à cette caractéristique, on peut réaliser un dispositif plus simple et beaucoup moins onereux que celui du brevet principal puisque les différentes charnières prévues dans la réalisation décrite dans ledit brevet principal sont supprimées

Suivant une caractéristique constructive, la boîte lumi-

neuse comporte deux parois latérales pourvues chacune d'un rebord, une paroi d'extrémité supérieure d'une largeur inférieure à celle des parois latérales et une paroi d'extrémité inférieure également pourvue d'un rebord, les rebords étant situés dans un même plan, le fond comportant deux lames de ressort coopé-
5 rant avec les rebords des parois latérales et la paroi frontale comprenant deux vitres destinées à s'insérer entre les lames de ressort et les rebords.

Suivant encore une autre caractéristique constructive, les vitres
10 sont pincées par un bord entre les ailes d'un profilé en U dont l'une des ailes est destinée à former, avec les autres rebords, un cadre.

Afin d'assurer une fixation efficace sans risquer de briser les vitres, un organe élastique est inséré entre les ailes
15 du profilé en U et les bords correspondants des vitres.

Enfin, suivant une dernière caractéristique, les lampes électriques sont supportées par des douilles fixées sur des pattes découpées dans le fond.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier, donné à titre d'exemple seulement et représenté à la figure unique qui est une vue en perspective éclatée d'un dispositif 5 selon l'invention.

Le dispositif représenté à la figure comprend un corps 1 présentant un fond 2, deux parois latérales 3 et 4 et deux parois d'extrémité 5 et 6. La surface interne du corps 1 est réfléchissante, celui-ci étant, de préférence, réalisé en 10 aluminium.

Le fond 2 comporte deux pattes 7 et 8 qui sont découpées dans sa surface et pliées pour constituer des supports pour des douilles élastiques 9 destinées à recevoir chacune une lampe à incandescence 10.

15 Les douilles sont reliées électriquement à des conducteurs souples 11 comportant un interrupteur 12 et une fiche male 13 destinée à être engagée sur une prise de courant d'un réseau de distribution.

Le fond 2 et la paroi 5 sont respectivement percés de 20 trous 14 et 15 pour permettre une circulation d'air.

Les parois 3, 4 et 6 sont pliées pour présenter un rebord respectivement 17, 18 et 19, lesdits rebords étant situés dans un même plan, tandis que le bord libre de la paroi 5 comporte un rebord 20 décalé par rapport au plan des rebords 17, 25 18 et 19 d'une distance correspondant sensiblement à l'épaisseur d'une paroi frontale 22.

La paroi frontale 22 est formée de deux vitres 23 et 24 entre lesquelles on peut insérer une feuille destinée à constituer l'image à éclairer. Cette feuille peut être constituée par 30 une photographie, une image, une photographie diapositive, un dessin ou autre.

Les vitres 23 et 24 sont engagées par l'un de leurs bords entre les ailes 26 et 27 d'un profilé 28, un organe de pression tel qu'une bande métallique élastique 30 ou une bande de 35 caoutchouc étant insérée entre l'une des ailes du profilé et les vitres 23 et 24 afin d'assurer la fixation du profilé sans risquer de briser les vitres.

Sur le fond 2, en regard du rebord 18, est fixée par des rivets 31, une bande métallique élastique 32 pliée en forme d'anneau allongé de manière à présenter une partie 33 appliquée contre le rebord 18 qui forme ressort.

5 Il est prévu une seconde bande métallique élastique 32a disposée en regard du rebord 17 et identique à la bande 32.

Le dispositif peut être suspendu, accroché contre un mur et le fond 2 est pourvu, à cet effet, d'un trou 35.

Le dispositif peut, également, être posé sur une table 10 et il peut être équipé d'un pied amovible formé par une simple barrette 36 en U dont les branches 37 et 38 traversent des trous correspondants 39 et 40 du fond 2, ces branches étant appliquées contre la paroi 6 par les bandes 32 et 32a.

La paroi frontale 22 est glissée entre les bandes 32 et 15 32a et les rebords 17, 18 et 19. L'aile 27 du profilé 28 a une largeur correspondant aux rebords 17,18 et 19 et forme avec ceux-ci un cadre.

On conçoit qu'on pourra aisément changer l'image et, éventuellement remplacer une lampe 10.

20 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détails sans sortir pour cela, du cadre de l'invention.

RE V E N D I C A T I O N S

1°- Portrait lumineux, selon la revendication 1 du brevet principal, du type formé d'une boîte lumineuse (1) pourvue d'au moins une lampe électrique à incandescence (10) et dont, au moins, le fond (2) est constitué par une surface réfléchissante, ladite boîte lumineuse présentant une ouverture masquée par au moins une paroi frontale vitrée (22) destinée à supporter une image à éclairer caractérisée en ce que la paroi frontale vitrée (22) est montée coulissante dans des guides de ladite boîte (1).

2°- Portrait lumineux, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la boîte lumineuse comporte deux parois latérales (3,4) pourvues chacune d'un rebord (17,18), une paroi d'extrémité supérieure (5) d'une largeur inférieure à celle des parois latérales et une paroi d'extrémité inférieure (6) également pourvue d'un rebord (19), les rebords étant situés dans un même plan, le fond (2) comportant deux lames de ressort (32, 32a) coopérant avec les rebords (17, 18) des parois latérales et la paroi frontale (22) comprenant deux vitres (23, 24) destinées à s'insérer entre les lames de ressort (32, 32a) et les rebords (17, 18, 19).

3°- Portrait lumineux, selon la revendication 2, caractérisé en ce que les vitres (23, 24) sont pincées par un bord entre les ailes d'un profilé en U (28) dont l'une des ailes est destinée à former avec les autres rebords (17, 18, 19) un cadre.

4°- Portrait lumineux, selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'un organe élastique (30) est inséré entre les ailes du profilé en U (28) et les bords correspondants des vitres (23, 24).

5°- Portrait lumineux, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les lampes électriques (10) sont supportées par des douilles fixées sur des pattes (8) découpées dans le fond (2).

